



Recherche en matière de routes

Cahier des charges pour les membres du groupe de travail

Octobre 2019

Tâches et obligations des membres du groupe de travail

- Participer aux séances du groupe de travail
- Étudier les documents distribués
- Apporter de manière ciblée son expertise et répondre aux besoins de la matière concernée
- Réfléchir activement – en collaboration avec les autres membres du groupe de travail – à des idées de recherche adéquates, aussi efficaces que possible et novatrices permettant de mettre en œuvre les axes de recherche fixés
- Contribuer au développement d'idées de recherche réalisables (formulaire 1)
- Participer à l'évaluation collective et à l'amélioration des idées de recherche soumises
- Collaborer à la préparation et à l'organisation d'appels d'offres
- Évaluer des projets de recherche (formulaire 2)
- Apporter des idées de recherche pour la recherche ascendante

Remarques concernant le dépôt de projets de recherche par des membres du groupe de travail ou la participation de ces derniers à des appels d'offres :

Un membre du groupe de travail ne peut déposer des projets de recherche ou participer à des appels d'offres que s'il se récite lors de l'évaluation des projets reçus.